REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

03/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 28/02/25
Date d'affichage 28/02/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 15 / Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 7 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	M. DE SOUZA Bertrand	M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. NOCART Eddy

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Bertrand DE SOUZA est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3- Nouveaux horaires du service « Police Municipale » de Saint-Yorre

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu la délibération n°63/2020 en date du 2 octobre 2020 modifiant les horaires de certains services municipaux, dont celui de la Police Municipale,

Vu la délibération n°34/2021 en date du 21 mai 2021 relative à l'organisation du temps de travail dans la collectivité et la mise en œuvre des 1607H/an,

Considérant la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture du service de Police Municipale (correspondant aux horaires de l'agent), dans un souci de répondre au mieux aux besoins de la population, Monsieur le Maire propose, après concertation avec le Directeur général des Services, le policier municipal en poste et le Comité Social Territorial qui a rendu un avis favorable le 13 février 2025, les nouveaux horaires du service de Police Municipale, effectifs à compter du 10 mars 2025 :

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250314-DELIB3_25-D

	HIVER = du 1er novembre au 30 avril		ÉTÉ = du 1er mai au 31 octobre	
	1 samedi par mois travaillé, déterminé par Maire ou DGS		2 samedis par mois travaillés, déterminés par Maire ou DGS	
	Semaine **SANS** samedi, du lundi au vendredi	Semaine **AVEC** samedi, du mardi au samedi	Semaine **SANS** samedi, du lundi au vendredi	Semaine **AVEC** samedi, du mardi au samedi
Lundi	8h00-12h00 / 13h30-17h00		8h00-12h00 / 13h30-17h00	
Mardi	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00
Mercredi	9h30-12h00 / 13h30-17h00	9h30-12h00 / 13h30-17h00	9h30-12h00 / 13h30-17h00	9h30-12h00 / 13h30-17h00
Jeudi	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00
Vendredi	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00	8h00-12h00 / 13h30-17h00
Samedi		8h00-12h00 / 13h30-17h00		8h00-12h00 / 13h30-17h00
Dimanche				
	36h00	**36h00**	**36h00**	**36h00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux horaires du service de Police Municipale, tels que présentés ci-dessus.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 mars 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Bertrand DE SOUZA

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250314-DELIB3_25-D